

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 038-213801004-20260428-DEL_202642825-DE

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt six et le 28 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Baruzzi, Maire.

Présents : Mmes et MM Pierre BARUZZI, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Karim DALIBEY, Véronique DUMINI, Gérard MARTINEZ, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Sébastien PLISSON, Eric JUAN, Amina GHAFIR, Pierre COMBAZ, Virginie MORATO, Denis PETRIER, Isabelle CLOAREC, Alexandre BADETTI, Maeva CABARROQUE, Patrice ROI

Ont donné
procuration : Mme Audrey BUISSON à Christel METAY

Secrétaire de séance : M. Denis PETRIER

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
19	Vendredi 24 avril 2026	Vendredi 24 avril 2026	Lundi 4 mai 2026

25- Espace naturel sensible (ENS) La Rolande - Le Maupas – Demande de soutien financier au conseil départemental de l'Isère pour la réalisation d'actions en 2026

Par délibération en date du 28 février 2023, le conseil municipal a validé le plan de préservation et d'interprétation de l'Espace Naturel Sensible La Rolande- Le Maupas 2025-2034.

Dans ce cadre, le Conservatoire des Espaces Naturels –Avenir, chargé de l'animation du comité de site a discuté et validé le plan de gestion pour l'année 2026.

Ce plan de gestion s'établit selon les modalités déterminées dans l'annexe 1.

Il convient de solliciter une subvention auprès du conseil départemental de l'Isère pour la réalisation de ces actions, étant précisé que la collectivité bénéficie d'un taux de subvention à hauteur de 75,68 %.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **Sollicite** une subvention auprès du conseil départemental de l'Isère pour la réalisation des travaux et le suivi scientifique pour l'année 2026 sur l'Espace Naturel Sensible de La Rolande- Le Maupas pour un montant de 26 412,32 € environ,
- **Charge** le maire ou son représentant de transmettre au conseil départemental de l'Isère, l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier,
- **Autorise** le maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Décision : Adoptée à l'unanimité

